

Le cursus chant comprend un ensemble de disciplines indissociables : chant et technique vocale, formation musicale, pratiques collectives. Les élèves chanteurs doivent en outre participer aux activités publiques du Conservatoire, qui font partie intégrante de leur scolarité.

CYCLE 1

L'admission dans ce cycle se fait uniquement sur concours.

Un candidat non admis en cycle 1 pourra se voir proposer d'intégrer le cycle 3 du cursus Jeunes Voix

Durée du cycle : 2 ans maximum - réduction à 1 an possible après avis du professeur

Objectifs pédagogiques

Le cycle 1 a pour objectif l'acquisition des bases de la technique vocale, ainsi que la constitution d'un répertoire (airs d'opéra appropriés, mélodies et Lieder de niveau facile).
On abordera les premiers rudiments des langues étrangères (surtout allemand et italien).

Organisation du cycle	DEGRES	MATIERES OBLIGATOIRES		
		CHANT	FORMATION MUSICALE	CHCEUR DE CHAMBRE
	1.1	30 mn	1h30	1h
1.2				

Suivi pédagogique	DEGRES	CONTROLE CONTINU	EVALUATION ECHEANCES DE FIN D'ANNEE
		1.1	➤ appréciations du professeur prenant en compte les événements de classe variés se déroulant au cours de l'année scolaire organisés par l'enseignant
	1.2	➤ appréciations du professeur ➤ mise en situation (voir examen de fin de cycle)	📄 bulletin d'évaluation 📄 examen de fin de cycle (public) Jury externe disposant des notes d'évaluation de l'ensemble du cycle Décisions du jury : ⇒ admis en cycle 2 ⇒ non maintenu (fin de scolarité)

CYCLE 2

Durée du cycle : 3 ans – 4^e année possible accordée par le directeur après avis du professeur

Objectifs pédagogiques

Le cycle 2 prolonge et approfondit les acquis du cycle 1 dans une perspective d'équilibre entre les différentes disciplines, tout en favorisant l'accès à l'autonomie musicale.
Le répertoire s'étend et comprend mélodies, Lieder et extraits du répertoire lyrique.
Etude des langues étrangères les plus usitées.

Organisation du cycle	DEGRES	MATIERES OBLIGATOIRES		
		CHANT	FORMATION MUSICALE	CHCEUR DE CHAMBRE
	2.1	45 mn	1h30	2h
2.2				
2.3				

.../...

Suivi pédagogique	DEGRES	CONTROLE CONTINU	EVALUATION ECHEANCES DE FIN D'ANNEE
	2.1	➤ appréciations du professeur prenant en compte les événements de classe variés se déroulant au cours de l'année scolaire organisés par l'enseignant	
2.2	➤ appréciations du professeur		↳ bulletin d'évaluation En cas de résultat insuffisant et après avis du Directeur, possibilité d'être convoqué devant le jury de fin de cycle qui peut mettre fin à la scolarité
2.3	➤ appréciations du professeur ➤ mise en situation (voir examen de fin de cycle)		↳ bulletin d'évaluation ↳ examen de fin de cycle (public) Jury externe disposant des notes d'évaluation de l'ensemble du cycle. Décisions du jury : ⇨ admis en 3 ⇨ non admis (4 ^e année possible) ⇨ non maintenu (fin de scolarité)

● Une décision de fin de scolarité dans une des disciplines du cursus entraîne, pour la rentrée scolaire suivante, la non réinscription d'office dans l'ensemble des matières suivies.

Admission Inscription	On accède au cycle 2 :
	➤ par décision du jury de fin de cycle 1 ➤ par concours d'entrée Le niveau peut être modifié sur demande de l'enseignant jusqu'à la fin janvier. Après l'admission dans le cursus chant, un niveau d'affectation dans les autres matières est précisé par l'administration au vu des acquis de l'élève.

CYCLE 3 (CEM)

Objectifs pédagogiques	Durée du cycle : 2 ans maximum
	Ce cycle a pour objet l'approfondissement des connaissances et des pratiques pour les musiciens amateurs. Il prépare à l'obtention du Certificat d'Etudes Musicales (CEM)

Organisation du cycle	MATIERES OBLIGATOIRES		
	CHANT	FORMATION MUSICALE	PRATIQUES COLLECTIVES
			CHŒUR DE CHAMBRE
1 ^e année : 45 mn 2 ^e année : 45 mn	1h30	2h	1h

- Le niveau de formation musicale peut être distinct du niveau de chant.
Le niveau de FM d'un chanteur ne peut être à plus d'un cycle de décalage au-dessous du niveau de chant, sauf accord exceptionnel du professeur de chant et du Directeur (test d'évaluation de niveau de FM possible le jour du concours d'entrée en chant).
- Possibilité d'exemption totale du cursus de FM si le niveau est estimé suffisant et/ou si les diplômes acquis sont équivalents à l'UV de DEM chanteur.
- En fin d'année, l'examen de FM chant a lieu avant l'examen de chant. Si la note obtenue est inférieure à la moyenne, le chanteur peut se voir refuser le droit de présenter son examen de chant, après concertation du jury, du professeur de FM et de chant.

.../...

ECHANES DE FIN D'ANNEE	
Suivi pédagogique	<p>🔗 Examen de fin d'année (jury externe)</p> <p>Obligatoire à l'issue de la 2^e année</p> <p>L'U.V. de chant du CEM comprendra un programme au choix du candidat pouvant laisser place à un projet personnel en concertation avec le professeur. Ce programme, pouvant faire appel à d'autres champs artistiques, devra être validé par la Direction avant la fin janvier de l'année scolaire de l'examen. Durée totale de la prestation : 15 à 20 mn</p> <p>Décisions du jury Récompenses décernées</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ certificat mention Très bien ou Bien (fin de la scolarité en CEM) ⇒ mention assez bien (fin de la scolarité en CEM) ⇒ possibilité d'une 3^e année en CEM ⇒ non maintenu (fin de scolarité)
	<p>Le C.E.M. comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● le Certificat de chant mention Très bien ou Bien ● le Brevet de formation musicale mention Très bien ou Bien ● et une attestation d'assiduité aux pratiques collectives

- Les études dans le cycle prennent fin lorsque le Certificat est obtenu et/ou lorsque la durée maximale prévue dans le cycle est atteinte.
- Une **décision de fin de scolarité** dans une des disciplines du cursus entraîne, la non réinscription à la rentrée scolaire suivante, et ce, dans l'ensemble des matières suivies.

Admission Inscription	<p>On accède au cycle 3 CEM :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ par décision de jury de fin de cycle 2 ➤ par concours d'entrée
	<p>Après l'admission dans le cursus de chant, un niveau d'affectation dans les autres matières est précisé par l'administration au vu des acquis de l'élève.</p>

CYCLE SPECIALISE (DEM)

Objectifs pédagogiques	<p>Durée du cycle : 3 ans maximum</p>
	<p>Ce cycle est destiné à approfondir la motivation et les aptitudes des élèves en vue d'une orientation professionnelle. Il dispense un enseignement permettant à l'élève d'acquérir le savoir faire nécessaire à une pratique artistique confirmée et de compléter sa culture musicale. Il prépare à l'obtention du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM)</p>

Organisation du cycle	MATIERES OBLIGATOIRES			
	CHANT	FORMATION MUSICALE	ANALYSE OU CULTURE MUSICALES	MUSIQUE DE CHAMBRE OU MELODIE AU PIANO
	1h	1h30	1h30	1h

- Le niveau de formation musicale peut être distinct du niveau de chant. Le niveau de FM d'un chanteur ne peut être à plus d'un cycle de décalage au dessous du niveau de chant, sauf accord exceptionnel du professeur de chant et du Directeur (test d'évaluation de niveau de FM possible le jour du concours d'entrée en chant).
- Possibilité d'exemption totale du cursus de FM si le niveau est estimé suffisant et/ou si les diplômes précédents sont équivalents à l'UV de DEM chanteur.
- En fin d'année, l'examen FM chant a lieu avant l'examen de chant. Si la note est inférieure à la moyenne, le candidat peut se voir refuser le droit de présenter son examen de chant, après concertation du jury, du professeur de FM et de chant.

ECHANES DE FIN D'ANNEE		
Suivi pédagogique	CHANT	FORMATION MUSICALE
	<p>🔗 Examen de fin d'année (jury externe)</p> <p>Examen obligatoire la 2^e année</p> <p>La scolarité étant organisée sur 2 ou 3 ans, il n'est possible de passer l'examen de fin de cycle qu'à partir de la 2^e année. (sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Directeur)</p> <p>Décisions du jury Récompenses décernées</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ obtention de l'UV de chant mention TB ou B (fin de scolarité) ⇒ mention assez bien (donnant droit à une 3^e année) ⇒ non maintenu (fin de scolarité) 	<p>🔗 Examen de fin d'année (jury externe)</p> <p>Examen obligatoire dès la 1^{ère} année</p> <p>Décisions du jury Récompenses décernées</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ obtention de l'U.V. de FM (mention très bien ou bien) ⇒ mention assez bien ⇒ non maintenu (fin de scolarité)

Le D.E.M. complet est constitué de 4 U.V. Les U.V. sont obtenues avec la mention TB ou B

- U.V. chant
- U.V. d'enseignements théoriques (composée de 2 modules)
 - U.V. de formation musicale
 - U.V. de culture ou U.V. d'analyse
- U.V. de musique de chambre ou de mélodie au piano
- U.V. libre – Une liste est envoyée aux élèves, pour choix, chaque année ([voir les règlements particuliers des U.V. libres](#))

- **En cas d'absence excusée** (justification écrite) à l'examen de fin de cycle, l'élève devra représenter les épreuves du concours d'entrée.
- Les études dans le cycle prennent fin avec l'obtention de l'U.V. et/ou lorsque la durée maximale prévue dans le cycle est atteinte.
- **Une décision de fin de scolarité** dans une des disciplines du cursus entraîne, la non réinscription à la rentrée scolaire suivante, et ce, dans l'ensemble des matières suivies.

Admission
Inscription

On accède au Cycle Spécialisé (DEM) uniquement sur concours d'entrée.

Après l'admission dans le cursus de chant, un niveau d'affectation dans les autres matières est précisé par l'administration au vu des acquis de l'élève.

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (COP)

Objectifs pédagogiques	Le cycle d'orientation professionnelle musique a pour objectif la préparation de l'étudiant à la poursuite d'études supérieures artistiques ou à son entrée dans la vie active. L'étudiant admis dans cette classe se voit proposer un enseignement individualisé basé sur son projet professionnel.
Organisation du cycle	Durée du cycle : 1 à 2 ans À la fin de la 1 ^{ère} année, il est demandé un bilan à l'étudiant qui peut se voir accorder une 2 ^e année d'études par la Directrice du conservatoire, après avis du professeur-référent.
Suivi pédagogique	ORGANISATION DE LA FORMATION <ul style="list-style-type: none">● L'étudiant admis est placé sous la responsabilité d'un professeur-référent.● L'approfondissement instrumental est corrélé à des mises en situation et vise à la responsabilisation des étudiants dans le cadre de projets divers. Il pourra s'agir de la préparation de concerts et concours, de tutorats pédagogiques suivis par le professeur référent auprès de jeunes élèves, de la participation active aux projets de création du CRR, etc.● Atelier de prise de parole en public : de manière à se préparer à la présentation des concerts, les étudiants bénéficient au cours de l'année d'une session de formation à la prise de parole en public. Cette formation est obligatoire.
Admission Inscription	L'admission dans ce cycle est réservée aux étudiants détenteurs au minimum d'un D.E.M. complet (ou d'un diplôme similaire pour les candidats étrangers). L'administration est amenée à se prononcer sur la validation éventuelle d'une équivalence de diplôme. 1) Présélection sur dossier comprenant : <ul style="list-style-type: none">● une demande d'inscription● un certificat de langue française ou anglaise niveau B1● la description sur papier libre du projet d'études (validation des acquis, motivations concernant l'orientation professionnelle, présentation synthétique du projet d'études). 2) Concours d'entrée Le concours comporte des épreuves techniques et un entretien avec le jury. Le programme est libre dans un cadre fixé, consultable sur le site du CRR, d'une durée totale de 20 à 30 mn, et devra comporter des pièces d'esthétiques complémentaires. Le jury entendra 15 à 20' de ce programme.